



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022-398

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Travaux de voirie et aménagements sécuritaires au niveau du carrefour de la Route de Castelnau et Chemin de Montaut.**
Par :
- ATLANTIC ROUTE – 16 Rue des Frères Lumières – 33560 CARBON BLANC.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 14 Novembre 2022 et pendant la durée des travaux (38 jours – 22 Décembre 2022), la Route sera barrée, la circulation et le stationnement seront interdits dans la zone des travaux, au niveau du carrefour de la route de Castelnau et du Chemin de Montaut, à l'exception, des riverains.

Une déviation sera mise en place, par l'entreprise en charge des travaux vers les lieu-dit Ludeye, Berniquet, RD 1215 et Route de Libardac.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera signée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;

Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

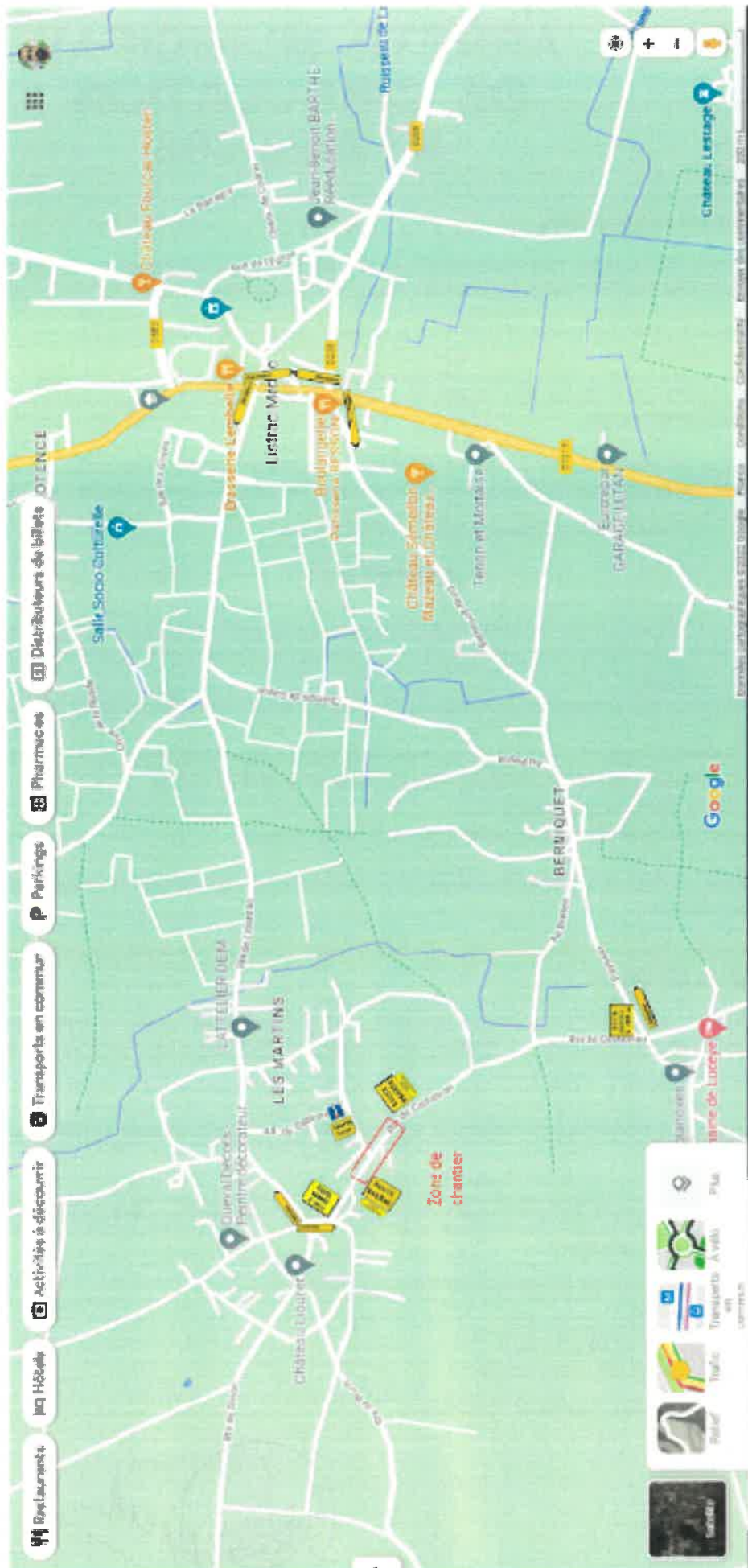
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 7 novembre 2022

Le Maire,
Aurélien TEIXEIRA.





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : ATLANTIC ROUTE Représenté par : A. PIERROT Cédric
Adresse Numéro : 16 Extension : Pue Nom de la voie : des Frères Lumière
Code postal 33560 Localité : CARBON BLANC Pays :
Téléphone 0556061031 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][]
Courriel : chantier @ atlantic-route.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal [][][][][] Localité : Pays :
Téléphone [][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Carbone Route de Castelnaud
et Chemin de Tartant (ROUTE DE CASTELNAU côté Brach)
Code postal 33480 Localité : Listrac Flédoc

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux de voirie 2022, aménagements sécuritaires
Date prévue de début des travaux : 14 11 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 27

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 38 Date de début de réglementation 14 11 2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue [][]
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) [][]

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Sens 1 : par Paymeau, Berniquet, RD 1215, Route de Libardac
Sens 2 : par Route de Libardac, RD 1215, Berniquet, Paymeau

Autres prescriptions :

la mise en sur hauteur ne sera effective que pour des opérations de traversée de chaussée (assainissement) et pour la réalisation des curbs, le reste du temps nos travailleurs en alternent.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom :

Prénom :

Dénomination : ATLANTIC ROUTE

Représenté par : P. PIERRÉ Cédric

Adresse Numéro : 16

Extension : Rue

Nom de la voie : Les Frères Lumière

Code postal 33560

Localité : CARBON BLANC

Pays :

Téléphone 05 56 06 10 31

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

chantier

@atlantic-route.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème}

Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème}

Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 07 11 2022

Nom : LAPROBOS

Prénom : Vincent

Qualité : chargé d'affaires

06 71 19 75 79

